Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_24-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_07AVRIL26_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 07 avril 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 25 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : Colette FOUILLOUX à Gladys LE SAUSSE ; Anaïs LE HUNSEC à Christèle PERREL
Absent : /

D_07AVRIL26_24 Projet de supérette « API »

Madame le Maire informe l'assemblée que des échanges se sont tenus avec les gérants de la société API DISTRIBUTION SAS.

Cette société accompagne les communes souhaitant apporter aux habitants des services de proximité, en développant un concept de supérette autonome, ouverte 7j sur 7 avec une présence quotidienne de 2h environ (le reste du temps, la supérette reste accessible en libre-service) et proposant 700 références à prix supermarché (essentiels du quotidien, fruits et légumes frais, ...) et se fournissant en produits locaux.

Ce projet nécessiterait :
-la création d'une plateforme accueillant le bâtiment (coût évalué à 18 000€)
-le bâtiment (coût évalué à 80 000€)

Le service instructeur de BBO a été contacté pour recueillir un avis du point de vue « urbanisme ».
L'exploitation de la supérette se ferait sous la forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer les démarches préalables et/ou étude de faisabilité en vue de l'installation d'une supérette

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme, Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (56) MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.